**Colombes 2**

**Stéphane Amiot et Delphine Jouenne LREM**

1. **Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

Voir ci-dessous dans les chapitres insertion, PMI, pauvreté…

**2) Budget**

* Nous commencerons par dépenser l’ensemble du budget destiné aux habitants du département (Sans gaspiller l’argent public).Il n’est pas acceptable de terminer l’exercice budgétaire avec 560 millions non dépensés.
* Notre philosophie est de remettre de la proximité dans les services départementaux. Dans nos financements nous privilégierons le financement de petites structures : PMI de quartier, habitat inclusif pour 8 personnes, soutien aux associations culturelles et sportives de proximité…
* Nous accorderons un budget conséquent pour financer des projets de réinsertion par l’emploi
* Évaluer les budgets annuels en mesurant la santé écologique et sociale de leur territoire.

**3) Plan pauvreté et lutte contre la précarité**

Un de nos premiers actes : signer avec l’Etat la contractualisation de ce plan, comme le prévoit la loi de lutte contre la pauvreté. Ce que n’a pas fait le département des Hauts-de-Seine sous la précédente mandature.

* Accompagner les familles précaires : place en crèche, cantine à un euros … dans le cadre du plan pauvreté qui sera contractualisé avec l’Etat
* Lutter contre le non-recours au RSA en identifiant les populations (jeunes, précarité numérique, refugiés…) qui n’y ont pas accès dans le département.
* Favoriser la prise en charge, sous conditions de ressources, des frais de déplacement pour toute démarche administrative, sociale ou culturelle.
* Lutter contre la précarité numérique : dotation en matériel, formation
* Former les élus locaux et les agents territoriaux avec des méthodes qui permettent une meilleure connaissance de la pauvreté et une réelle participation des plus exclus afin d’agir pour et avec eux.

**4) Accès au logement**

* Nous travaillerons en lien avec les communes pour prioriser les logements sociaux, en particulier à Bois-Colombes qui est très pénalisée par son non-respect de la loi SRU. Nous agirons aussi, au sein du conseil pour un rééquilibrage nord/sud des logements très sociaux au sein du département.
* Nous lutterons contre l’habitat indigne et particulièrement contre les passoires thermiques des logements sociaux départementaux.

**5) Accompagnement des mineurs ASE et PMI**

* Créer des postes de puéricultrices et de médecins, mais aussi de psychologues, et psychomotriciens de PMI dans le cadre de la contractualisation avec l’État (Stratégie de prévention et de protection de l’enfance 2019-2022). Pour que tous les enfants (de la naissance à 6 ans) aient accès à des actions de prévention et de dépistage.
* Repenser l’organisation et le management PMI/ASE avec une spécificité des travailleurs sociaux
* Proposer une approche humaine pour les utilisateurs : Possibilité d’avoir un interlocuteur téléphonique et un référent unique pour les personnes précaires
* Créer des PMI à taille humaine proches des citoyens marquées une politique ambitieuse de prévention et de promotion de la santé maternelle et infantile, par un soutien à la parentalité.
* Création d’une maison parentale par canton
* Définir un nombre maximum de situations à suivre par chaque travailleur social au titre de la référence de parcours
* Adapter quantitativement et qualitativement l’offre départementale aux besoins du territoire en matière de capacités d’accueil en protection de l’enfance
* Recruter des éducateurs spécialisés. Avec une prime d’installation pendant les premières années pour compenser le coût du loyer dans le département
* Interdire les placements à l’hôtel comme annoncé par Adrien Taquet. Nous avons environ 1700 MNA environ dans notre département, il faut prévoir des structures d’accueil d’urgence qui leur sont dédiées comme les lieux gérés par la Croix-Rouge à Paris, en Seine Saint-Denis …
* Anticiper la majorité des jeunes sortant de l’ASE par un accompagnement spécifique et permettre pour ceux qui le peuvent de poursuivre des études longues (contrat jeunes majeur, bouse étudiant, logement …)
* Mobiliser un soutien social et financier (ASLL …) en cas de risque de placements des enfants lié à des conditions de vie trop précaires (ressources insuffisance, absence de logement ou logement indigne …)
* Soutenir les associations pour développer le parrainage de proximité et travailler en partenariat avec eux

**6) Insertion par l’activité économique**

Depuis la loi NOTRE de 2015, le département n’a plus de plus de compétence en matière économique mise à part pour l’insertion. Après la crise sanitaire beaucoup de petits entrepreneurs ou de salariés précaires ont été fragilisés. Nous voulons financer une politique ambitieuse de réinsertion par l’emploi

* Financement de projets pour l’insertion en partenariat avec les associations
* Recrutement de conseillers en formation professionnelle
* Recrutement de conseillers en formation professionnelle
* Chaque bénéficiaire du RSA sera suivi par un conseiller unique. Les expériences ailleurs montrent que chaque fois que cet accompagnement est positif et permet de retrouver plus vite un emploi.
* Participer à la création d’emplois dans les différents champs de la transition écologique et sociale.

**7) Accès à l’alimentation**

* Favoriser les circuits courts et l’alimentation bio
* Revaloriser le cahier des charges de la cantine dans les collèges, très peu exigeant aujourd’hui
* Plan végétarien quotidien et non plus une fois par semaine pour répondre à la demande croissante des jeunes dans les collèges
* Favoriser la cuisine sur place et non plus via une centrale sur la base de projets de territoires sollicitant les professionnels, les collectivités locales et les habitants dans leur diversité
* Mettre en place systématiquement une table de tri dans tous les collèges
* Au moins deux collégiens participeront à la commission des repas

**8) Communication avec les citoyens**

* Le site du département est effectivement peu convivial et peu fourni en informations pratiques. Une réflexion sera indispensable pour que ce site devienne un outil au service des habitants, facile d’accès, au service de ceux qui en ont besoin.
* Faciliter la prise de rendez-vous téléphonique pour accéder aux services départementaux (PMI, Insertion …) pour remettre du lien et ne pas pénaliser les personnes en situation de précarité numérique
* Associer les citoyens non seulement à l’élaboration, mais aussi à la mise en œuvre et à l’évaluation des projets, en portant une attention particulière à leurs impacts sur les conditions de vie des 10% les plus pauvres.